

Outre-mer

Les travaux menés par la section ont montré que l'objectif déclaré de protection des salarié.e.s et des entreprises ne permet que difficilement d'éclairer sur ce que doit être un dialogue social apaisé et constructif.

Ces questionnements peuvent influencer le niveau d'engagement des acteurs du dialogue social, notamment parmi les représentants des salarié.e.s lesquels soulignent souvent que les données du débat restent parfois incomplètes.

Ceci est lié au fait que le statut du salarié.e ne semble en aucun cas figé à l'échelle du temps. C'est en effet toute une évolution sociétale et technologique qui voit aujourd'hui, par exemple, les travailleur.euse.s indépendant.e.s non-salarié.e.s constituer plus de 10 % de la population active. C'est le contenu de l'éducation citoyenne et des négociations qui fait débat face à la structure même de la rémunération du travail, le profit capitalistique et les orientations stratégiques des entreprises.

Ces réserves étant érigées au rang de garde-fou, le groupe de l'Outre-mer porte la conviction profonde que le dialogue social tel qu'appréhendé au sein de notre assemblée, élargi et préconisé à l'ensemble des sphères de l'activité, contribue en profondeur à cette évolution, qui, dans une spirale qualitative, tire notre société vers le progrès et renforce la démocratie sociale.

Le groupe de l'Outre-mer salue le courage politique et intellectuel du CESE pour son souci de l'intérêt général, en témoignent les préconisations renforçant la protection légale des acteurs du dialogue social face à la pression des lobbies.

La préconisation de revenir sur la loi de 1994 et la non application automatique des cadres conventionnels dans les Outre-mer avec, de surcroît la possibilité de négocier l'application des accords antérieurs, constitue un positionnement fort en faveur de l'équité sociale.

De même, le groupe de l'Outre-mer se satisfait de la recommandation visant à associer les syndicats locaux dans les négociations visant application, extension et adaptation aux départements Outre-mer des accords et conventions.

En conclusion, il faut rappeler que la question du niveau de développement détermine l'existence même et la qualité du dialogue social. La culture du dialogue social ne peut pas être une réalité dans des situations de pénurie et de cessation d'activité extrêmes avec en toile de fond des taux de chômage des jeunes qui oscillent entre 40 et plus de 60 %, cumulant sur la durée toutes les exclusions (emploi, santé, logement), notamment à Mayotte et en Guyane. A ceci s'ajoute ce phénomène où le tissu des entreprises est davantage fragilisé par l'implantation cyclique de sociétés, lesquelles apparaissent ou sont liquidées, au gré du calendrier des programmes de la commande publique ou de la défiscalisation auxquelles elles sont associées.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.